

CONTRAT COMMERCIAL MARKETPLACE YOObU 2026

Exploitation Marketplace - Conditions Générales de Partenariat

IDENTIFICATION DES PARTIES

Plateforme :

- Yoobu (<https://yoobu.shop>)
- Exploitée par : **Samina SARL**
- Adresse : Boulkassoumbougou, Rue 620, Porte 409, Bamako, Mali
- NINA : 42409191112010W
- Téléphone : +223 44 56 48 86
- Email : contact@yoobu.shop

Date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2026

Dernière mise à jour : 27 janvier 2026

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS ET OBJET

1.1 Définitions

Marketplace : La plateforme de vente en ligne Yoobu permettant la mise en relation entre acheteurs et vendeurs tiers.

Vendeur Tiers : Toute personne physique ou morale proposant des produits ou services à la vente via la marketplace Yoobu.

Acheteur : Tout consommateur final procédant à un achat sur la plateforme.

Produit : Bien corporel ou service proposé à la vente sur la marketplace.

Commande : Transaction commerciale conclue entre un acheteur et un vendeur tiers via la plateforme.

Commission : Rémunération versée par le vendeur tiers à Samina SARL pour l'utilisation de la plateforme.

1.2 Objet

Le présent contrat encadre les relations commerciales entre Samina SARL et les vendeurs tiers souhaitant proposer leurs produits ou services sur la marketplace Yoobu. Il établit les droits, obligations et conditions financières applicables à tous les vendeurs, indépendamment de la catégorie de produits commercialisée.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADHÉSION

2.1 Capacité Juridique

Les vendeurs doivent être :

- Personne physique majeure et capable
- Entreprise régulièrement constituée et enregistrée
- Titulaire d'un numéro d'identification fiscale ou commercial valide dans leur juridiction

2.2 Dossier d'Adhésion

Pour intégrer la marketplace, le vendeur doit fournir :

- Identité et informations légales complètes
- Numéro fiscal ou NINA ou registre commercial
- Données bancaires pour les versements de commissions
- Description de l'activité et catégories de produits
- Attestations de conformité légale si nécessaire

2.3 Décision d'Adhésion

Samina SARL se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'adhésion selon critères de sélection. Aucun délai minimum d'examen n'est garanti. En cas de refus, aucune justification n'est requise.

ARTICLE 3 : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA MARKETPLACE

3.1 Responsabilités de Samina SARL

Samina SARL s'engage à :

- Mettre à disposition une plateforme techniquement opérationnelle
- Faciliter la visibilité des produits vendeurs
- Traiter les demandes de support client dans les meilleurs délais
- Respecter la confidentialité des données vendeurs
- Assurer la conformité légale de la plateforme

Samina SARL n'assume pas la responsabilité :

- De la qualité ou conformité des produits vendus (responsabilité du vendeur)
- Des interactions directes entre acheteurs et vendeurs
- Des défauts de livraison ou d'après-vente (responsabilité du vendeur)
- Des litiges concernant la propriété intellectuelle des produits
- Des interruptions de service dues à force majeure

3.2 Responsabilités du Vendeur Tiers

Le vendeur tiers s'engage à :

- Respecter la loi malienne et la loi légalement applicable
- Proposer uniquement des produits légaux, non contrefaits et conformes
- Assurer la qualité, la sécurité et la conformité de ses produits
- Honorer les délais de livraison annoncés
- Gérer directement le service client et les réclamations
- Respecter la confidentialité des données clients
- Payer intégralement les commissions dues

Le vendeur tiers est responsable :

- De la description exacte de ses produits (photos, caractéristiques, prix)
- De la conformité avec la loi sur la protection du consommateur (loi n°2015-036)
- Du respect du droit de rétractation de 14 jours
- Des garanties légales et conventionnelles
- De la gestion des retours et remboursements
- Du respect du droit d'auteur et de propriété intellectuelle

3.3 Produits Interdits

Sont strictement interdits à la vente sur Yoobu :

- Articles contrefaits ou de contrefaçon
- Produits dangereux, toxiques ou non conformes aux normes
- Matériels de fraude ou d'arnaque
- Produits à caractère pédophile ou illégal
- Armes, explosifs, produits réglementés
- Données personnelles ou identification volée
- Contenu raciste, xénophobe ou diffamatoire
- Articles violant la propriété intellectuelle
- Tout produit en violation avec la législation malienne

En cas de non-respect, Samina SARL se réserve le droit de suspendre ou résilier immédiatement l'accès du vendeur.

ARTICLE 4 : COMMISSION MARKETPLACE

4.1 Taux de Commission

Taux Unique : 10 % (dix pour cent)

Cette commission s'applique **uniformément à toutes les catégories de produits** sans exception, pour l'exercice 2026.

- Calcul : Commission = Prix TTC du produit × 10 %
- Exemple : Produit vendu 100 000 CFA TTC → Commission = 10 000 CFA

4.2 Facturation de la Commission

La commission est facturée sur chaque transaction réussie, c'est-à-dire :

- Après validation et confirmation de la commande par l'acheteur
- Avant remise du paiement au vendeur
- Indépendamment du statut de livraison (même en cas de retour ultérieur)

En cas de remboursement total à l'acheteur (exercice du droit de rétractation, produit indisponible), la commission n'est pas due.

4.3 Versement des Commissions

- **Fréquence** : Versement mensuel
- **Délai** : Entre le 5 et le 15 du mois suivant la vente
- **Mode de paiement** : Virement bancaire sur le compte indiqué par le vendeur
- **Devise** : Franc CFA (XOF)
- **Frais bancaires** : Frais SWIFT et frais locaux à la charge du vendeur

4.4 Caractère Évolutif de la Commission

Clause d'Évolutivité :

Le taux de commission de 10 % pour 2026 peut être révisé à la hausse ou à la baisse par Samina SARL selon :

- Variations du contexte économique et concurrentiel
- Évolution des coûts d'exploitation de la plateforme
- Adaptation stratégique de la marketplace
- Changements réglementaires

Conditions de Révision :

- Notification écrite au vendeur avec préavis de **30 jours minimum**
- Le nouveau taux s'appliquera à compter du 1er du mois suivant la notification
- Le vendeur peut résilier son contrat sans pénalité dans le délai de préavis s'il refuse le nouveau taux

ARTICLE 5 : GESTION DES COMMANDES

5.1 Processus de Commande

Les commandes passées sur Yoobu fonctionnent selon le processus suivant :

1. L'acheteur sélectionne les produits et valide sa commande
2. Confirmation par email avec récapitulatif détaillé
3. Le vendeur reçoit notification de la commande
4. Traitement et expédition par le vendeur
5. Notification de livraison à l'acheteur
6. Paiement au vendeur après déduction de la commission

5.2 Délais

- **Délai de modification ou annulation** : Avant expédition effective
- **Délai de confirmation de commande** : 24 heures maximum après validation
- **Délai de traitement recommandé** : 48 heures maximum après notification
- **Délai de livraison** : À définir et communiquer par le vendeur

5.3 Cas de Commande Indisponible

Si un article commandé s'avère indisponible :

- Le vendeur doit en informer l'acheteur immédiatement
- Remboursement de l'acheteur sous 3 à 5 jours
- Aucune commission prélevée dans ce cas
- Notification à Samina SARL du motif d'indisponibilité

5.4 Volumes Excessifs

Samina SARL se réserve le droit de refuser des commandes :

- Manifestement excessives
- À caractère professionnel ou B2B
- Sortant du contexte de consommation standard

ARTICLE 6 : DROIT DE RÉTRACTATION ET GARANTIES

6.1 Droit de Rétractation de 14 Jours

Conformément à la loi malienne n°2015-036, les acheteurs disposent d'un droit de rétractation de **14 jours** à compter de la réception de la marchandise.

Le vendeur tiers assume l'intégralité de cette responsabilité :

- Respect du délai de rétractation
- Gestion des demandes de retour
- Traitement des remboursements
- Frais de retour (sauf accord commercial contraire)

6.2 Exceptions au Droit de Rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas pour :

- Produits descellés (hygiène, santé)
- Biens personnalisés ou sur mesure
- Enregistrements audio, vidéo ou logiciels descellés
- Biens périssables ou se détériorant rapidement
- Services pleinement exécutés avec accord préalable
- Contenus numériques après exécution

6.3 Garanties Légales et Conventionnelles

Le vendeur garantit à l'acheteur :

Garantie des Vices Cachés :

- Défauts cachés rendant le produit impropre à l'usage
- Droit de réduction de prix ou remboursement

Garantie Conventionnelle : 1 mois minimum à compter de la livraison

- Réparation, remplacement ou remboursement en cas de défaut
-

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

7.1 Responsabilité du Vendeur

Le vendeur assume l'entière responsabilité :

- De la qualité et sécurité de ses produits
- De la conformité légale et réglementaire
- Des défauts de fabrication ou de matériau
- Des accidents ou dommages causés par ses produits
- Des litiges relatifs à la propriété intellectuelle

7.2 Responsabilité de Samina SARL

Samina SARL n'engage sa responsabilité que pour :

- Défaillance technique de la plateforme imputable à ses négligences
- Dommages directs et prévisibles

Samina SARL ne peut être tenue responsable de :

- Perte de profit ou de données
- Dommages indirects, perte commerciale
- Défauts du produit ou qualité insuffisante
- Retard de livraison ou non-livraison

7.3 Assurances

Le vendeur doit souscrire les assurances nécessaires :

- Responsabilité civile produits
- Couverture adaptée à son secteur d'activité
- Conformité avec les exigences légales

Samina SARL n'assume aucune couverture d'assurance pour les vendeurs tiers.

ARTICLE 8 : PAIEMENT ET FACTURATION

8.1 Modes de Paiement Acceptés

La plateforme Yoobu accepte les modes de paiement suivants (actualisés périodiquement) :

- Virement bancaire
- Porte-monnaie électronique
- Paiement mobile
- Cartes bancaires (si disponible selon juridiction)

8.2 Facturation

- **Format** : Factures électroniques au format PDF
- **Accès** : Espace client du vendeur sur Yoobu
- **Conservation** : Minimum 6 ans conformément à la loi malienne
- **Détail** : Numéro de commande, montant, commission, net vendeur

8.3 Remboursement en Cas d'Annulation

En cas d'annulation de commande (avant expédition) :

- Remboursement intégral de l'acheteur sous 3 à 5 jours
- Aucune commission prélevée
- Aucun frais supplémentaire

ARTICLE 9 : DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

9.1 Collecte de Données

Samina SARL collecte les données vendeur nécessaires au fonctionnement de la marketplace :

- Informations légales et bancaires
- Données de transactions
- Informations de contact

9.2 Confidentialité

Les données sont traitées de façon confidentielle et ne sont pas cédées à des tiers sans consentement, sauf obligation légale.

9.3 Protection des Données

Conformément aux législations applicables, Samina SARL s'engage à maintenir des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données.

ARTICLE 10 : MISES À JOUR LOGICIELLES

10.1 Mises à Jour Obligatoires

Samina SARL peut effectuer des mises à jour obligatoires pour :

- Assurer la conformité légale
- Corriger des failles de sécurité
- Maintenir la performance et stabilité

10.2 Mises à Jour Amélioratives

Des mises à jour complémentaires peuvent être proposées pour :

- Améliorer les fonctionnalités et interfaces
- Optimiser les performances
- Répondre à nouvelles exigences légales

10.3 Installation

Les mises à jour peuvent être automatiques. En acceptant le présent contrat, le vendeur accepte de recevoir ces mises à jour.

ARTICLE 11 : SUSPENSION ET RÉSILIATION

11.1 Suspension du Compte

Samina SARL peut suspendre le compte vendeur en cas de :

- Non-respect des conditions du présent contrat
- Vente de produits interdits
- Plaintes récurrentes d'acheteurs
- Non-paiement des commissions dues
- Comportement frauduleux ou illégal
- Violation des droits de tiers

La suspension peut être immédiate en cas d'infraction grave.

11.2 Résiliation

Résiliation par le Vendeur :

- Sur préavis écrit de 30 jours
- Possibilité de résiliation immédiate sans pénalité en cas de révision du taux de commission

Résiliation par Samina SARL :

- Avec préavis de 30 jours (sauf infraction grave)
- Immédiate en cas de violation grave
- Sans indemnité due au vendeur

11.3 Effets de la Résiliation

À la résiliation :

- Cessation immédiate du droit de vendre
- Versement des commissions dues
- Accès au compte fermé
- Données conservées selon obligations légales

ARTICLE 12 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

12.1 Cas de Force Majeure

Samina SARL n'engage pas sa responsabilité en cas de :

- Catastrophes naturelles, épidémies, pandémies
- Grèves, interruptions de transport
- Interruptions Internet ou électricité
- Attaques informatiques ou cyber
- Changements réglementaires imprévisibles
- Tout événement indépendant de sa volonté

12.2 Dommages Directs Uniquement

La responsabilité de Samina SARL est limitée au montant des commissions versées par le vendeur au cours des 12 derniers mois.

12.3 Responsabilité Capitalisée

En aucun cas Samina SARL n'est responsable de :

- Pertes de profit ou d'opportunité
- Pertes de données
- Dommages indirects ou consécutifs
- Interruption d'activité

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

13.1 Droit Applicable

Le présent contrat est régi par le droit malien (loi n°2015-036 relative à la protection du consommateur et dispositions commerciales).

L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est exclue.

13.2 Juridiction Compétente

Tout litige découlant du présent contrat sera soumis aux juridictions compétentes du Mali.

Toutefois, les consommateurs acheteurs peuvent bénéficier de recours dans leur juridiction de résidence selon la loi applicable.

13.3 Règlement Amiable

Préalablement à toute action en justice, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable via correspondance écrite.

ARTICLE 14 : MODIFICATION DES CONDITIONS

14.1 Droit de Modification

Samina SARL se réserve le droit de modifier le présent contrat à tout moment, notamment :

- Taux de commission (avec préavis de 30 jours)
- Conditions de fonctionnement
- Politiques de produits interdits
- Frais ou modalités de paiement

14.2 Notification des Modifications

Les modifications sont notifiées aux vendeurs via :

- Email officiel enregistré
- Publication sur le site Yoobu
- Espace client du vendeur

14.3 Entrée en Vigueur

- Modifications administratives mineures : immédiate
- Modifications substantielles (commission) : 30 jours de préavis minimum
- La version en vigueur est celle publiée au jour de la commande

14.4 Refus du Vendeur

Le vendeur peut résilier sans pénalité s'il refuse une modification substantielle (notamment augmentation de commission) dans le délai de préavis.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS FINALES

15.1 Intégralité

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre Samina SARL et le vendeur, annulant tout accord antérieur.

15.2 Nullité Partielle

Si une disposition est jugée invalide, les autres restent applicables.

15.3 Absence de Renonciation

Le non-exercice d'un droit par Samina SARL ne vaut pas renonciation.

15.4 Mineurs

Les produits Yoobu ne sont pas destinés aux mineurs. Les vendeurs doivent s'assurer que leurs produits respectent cette directive.

15.5 Assignation de Contrat

Le vendeur ne peut céder ses droits ou obligations sans consentement écrit préalable de Samina SARL.

ARTICLE 16 : CONTACT ET SUPPORT

Pour toute question ou demande :

Samina SARL

Email : contact@yoobu.shop

Téléphone : +223 44 56 48 86

Adresse : Boukassoumbougou, Rue 620, Porte 409, Bamako, Mali

Les demandes sont traitées dans les meilleurs délais par l'équipe support.

ARTICLE 17 : SIGNATURE ET ACCEPTATION

En créant un compte vendeur sur Yoobu et en confirmant l'adhésion à ce contrat, le vendeur reconnaît :

- ✓ Avoir lu et compris intégralement le présent contrat
- ✓ Accepter les conditions commerciales et d'exploitation
- ✓ S'engager à respecter toutes les dispositions énumérées
- ✓ Accepter que la commission marketplace soit de 10 % en 2026, avec possibilité d'évolution
- ✓ Reconnaître que Samina SARL agit en qualité d'opérateur de plateforme marketplace

Acceptation électronique : Via interface de création de compte Yoobu

Date de prise d'effet : À compter de la confirmation d'adhésion

Version 2026 - En vigueur depuis le 1er janvier 2026

Dernière mise à jour : 27 janvier 2026

Samina SARL © 2026 - Tous droits réservés